

Délibération du Conseil Municipal
de la Commune de BARNAS

Date de convocation :

Date d’Affichage :

Nombre de Membres :

En exercice : 8

Présents : 5

Pouvoir : 1

Votants : 6

Résultat du vote :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

L’an deux mille vingt-deux le dix Décembre à dix heures,
Le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous
la présidence de Monsieur Jean-Luc VIDAL.

Présents :

Mesdames : BOUET Lynda, LEMAIRE Monique, et Messieurs MERIAUX Philippe, PERRON Jean-
Claude, VIDAL Jean-Luc

Absent(s) excusé(s) : Charline DE MOYA (A donné pouvoir à MERIAUX
Philippe)

Absent(s) : BOUET Rose, MAYNARD Lugdivine

Secrétaire de séance : LYNDA BOUET

OBJET : Tarif de la salle des fêtes

Monsieur le Maire indique qu’il est difficile de faire appliquer le tarif chauffage à l’automne et
au printemps, l’été les loueurs mettaient la climatisation sans prévenir et il n’était pas prévu
de tarif à cet effet. Ainsi pour faciliter la gestion locative de la salle des fêtes le coût
du chauffage et de la climatisation doit être incorporé dans le tarif de la location.

Il est proposé d’appliquer à compter du 1er mai 2023 les tarifs suivants :

	TARIFS/JOUR	
	Sans Location de l’espace cuisine	Avec location de l’espace cuisine
<i>Habitants ou Propriétaires d’habitation sur la Commune</i>	120€	170€
<i>Associations de la commune à but non lucratif</i>	GRATUIT	GRATUIT
<i>Non habitants et non Propriétaires d’habitation sur la Commune ou associations extérieure à la commune</i>	220€	270€
<i>Nettoyage (si il a mal été exécuté)</i>	50€	70€
<i>Mobilier de type tables en bois Bancs et Chaises (en extérieur)</i>	25€	
<i>Vaisselle à utiliser sur place</i>	20€	
<i>Caution</i>	400€	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité adopte les tarifs de la salle des fêtes comme indiqué ci-
dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire,

Jean-Luc VIDAL


